

## Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 18 décembre 2024

21 H - Salle du Conseil

Convocation du conseil municipal en date du 10 décembre 2024

### Ordre du jour :

- Prise en charge des frais de déplacements professionnels,
- Guide de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix,
- Signature d'une convention de mise en conformité avec les obligations du RGPD – règlement général des protections de données – avec le Centre de Gestion de l'Ariège,
- Amortissements de la commune,
- Retrait de la délibération 2024-058,
- Déplacement des panneaux de l'agglomération,
- Intégration voie communale « Chemin de Pincou »,
- Nomination et numérotation des rues des hameaux de la commune de Dun,
- Autorisation de dépenses dans l'attente du vote du budget 2025,
- Motion SDE : aides à l'électrification rurale

**Présents:** Florent PAULY, Alain CHAUCHE, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Danielle MICHAU, Catherine MICHEL, Catherine PASCUAL, Éric PRZYBYL, Alexis VARUTTI3

**Excusés:** Jean-Éric DAGORY, Gérard CANAL.

**Procuration :** Oriane CARBALLIDO, Daniel NADAL, Sébastien HARAUT.

**Absents:** Etienne FRUH.

**Secrétaire de séance:** Alain CHAUCHE.

Désignation du secrétaire de séance,

Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal en date du 04 septembre 2024

Monsieur le Maire indique que la délibération afférente à l'intégration du Chemin de Pincou en tant que voie communale est ajournée. Le Conseil Municipal valide.

### Prise en charge des frais de déplacements professionnels

Les agents territoriaux peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité.

Une prise en charge s'impose dès lors que l'agent est en mission ou en stage, c'est-à-dire dès lors qu'il est muni d'un ordre de mission et se déplace pour l'exécution du service hors de sa résidence administrative ou familiale.

La réglementation fixe un cadre général mais donne compétence aux organes délibérants des collectivités pour fixer certaines modalités de remboursement et pour moduler les montants des indemnités.

*Voté à l'unanimité*



## Guide de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix

La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » a été transférée à la Communauté de Commune de Mirepoix (CCPM). Cette dernière s'est dotée d'un Guide de collecte afin de définir les conditions et les modalités auxquelles est soumis le service public de collecte de déchets des ménages et assimilés. L'objectif de ce document est d'encadrer ce service de collecte et traitement sur les 33 communes de la CCPM.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce guide de collecte.

*Voté à l'unanimité*

## Signature d'une convention de mise en conformité avec les obligations du RGPD – règlement général des protections de données avec le Centre de Gestion de l'Ariège

Dans le cadre du Règlement Général des Protections de Données il est proposé d'adhérer au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège et nomination d'un délégué à la protection des données (dit DPD), suite à l'abandon de la compétence par notre fournisseur de logiciels AGEDI.

*Voté à l'unanimité*

## Amortissements de la commune

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. De ce fait une nouvelle règle des amortissements est proposée, à savoir :

### Immobilisations incorporelles

Article	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement (années)
2031	Frais d'études et de recherche	3

### Immobilisations corporelles

Article	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement (années)
2121	Plantations	10
2152	Installations de voirie	10
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	10
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
2182	Matériel de transport	10
2183/2184	Matériel informatique/ matériel de bureau	5

*Voté à l'unanimité*



## Retrait de la délibération 2024-058A

Par délibération du 04 septembre 2024 relative à la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, le Conseil Municipal de la commune de Dun, approuvait la mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents de la commune.

Toutefois, par courrier du 25 septembre 2024, les services du contrôle de légalité de la Préfecture de Foix ont émis un recours gracieux à l'encontre de la délibération relative au versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents. En application de l'article 7 du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 « La prime prévue par le présent décret peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024 ». Notre délibération prévoit un versement en septembre 2024.

Conformément à la demande des services préfectoraux, il convient de procéder au retrait de la délibération de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023,

**Vu** la délibération 2024-058 du 04 septembre 2024 « Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat »,

**Considérant** le courrier de la Préfecture de Foix, en date du 24 septembre 2024

Monsieur le Maire informe qu'après modification de la parcelle 107 191 ZR50 appartenant à M Escaich, la commune souhaite acquérir la partie B d'une superficie de 263m<sup>2</sup> pour le prix de 150.00 euros.

Cette parcelle a pour but d'installer une défense incendie au lieu-dit saint Cristaut

Monsieur le Maire informe qu'après modification de la parcelle 107 000 C 2671 appartenant à M Magliolo, la commune souhaite acquérir la parcelle d'une superficie de 313m<sup>2</sup> pour le prix de 1.00 euro.

Cette parcelle a pour but de régulariser une emprise sur chemin au lieu-dit le Sarradel.

*Voté à l'unanimité*

## Déplacement des panneaux de l'agglomération

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la traversée de la commune de Dun il est prévu de déplacer les panneaux d'agglomération tel que suit

➤ Panneau d'entrée agglomération côté Vira déplacé de 165 mètres

Panneau d'entrée d'agglomération côté Taychel déplacé de 100 mètres

*Voté à l'unanimité*

## Nomination et numérotation des rues des hameaux de la commune de Dun

Dans le cadre de l'obligation d'alimenter la Base Adresse nationale visant à ce que chaque voie soit nommée et chaque bâti numéroté il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune. Il convient également de choisir par délibération le nom à donner aux voies communales des lieux dit de la commune y compris les voies privées ouvertes à la circulation.



Sont concernés les hameaux suivants : Le Taychel, Gouiric, Le Casal, Roussinerge, Saint Pastou, Carties, Le Pape, Embayourt, Tapia, Le Merviel, Saint Cristaut, Ploumail, La Bayche, et, Lasalle.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la dénomination des voies de la commune tel que présentée dans le tableau joint.

*Voté à l'unanimité*

### Autorisation de dépenses dans l'attente du vote du budget 2025

Dans l'attente du vote du budget prévisionnel 2025, il est proposé au conseil municipal de donner autorisation de mandatement des dépenses d'investissement pour un montant égal à 25% du montant budgétisé en 2024 pour les dépenses d'investissement, soit  $493\,930\text{ €} \times 25\% = 123\,482\text{ €}$ uros.

*Voté à l'unanimité*

### Motion SDE : aides à l'électrification rurale

Le SDE09, syndicat départemental de l'électricité a rédigé une motion concernant le maintien des aides à l'électrification rurale et la péréquation territoriale (FACé) initiée depuis 1936. En effet le gouvernement envisage de revoir à la baisse ces aides.

Il est proposé au conseil municipal de soutenir cette motion.

*Voté à l'unanimité*

Le Président de séance



Le secrétaire de séance



## Noms de rues

LIEU	NOM RUE	DESCRIPTION	Plaque ou poteau
<b>Gouiric</b>	Rue de Gouiric	de l'intersection avec la RD 12 jusqu'au Hameau de Gouiric puis jusqu'à la seconde intersection avec la RD 12	1 poteau 1 plaque
	Chemin de Mounichou	de l'intersection avec la Rue de Gouiric jusqu'à la Parcelle 182	1 poteau 1 plaque
<b>Sainte Croix</b>	Rue du Pressoir	de l'intersection avec la RD 13 jusqu'à la Parcelle 51	1 plaque
<b>Le Cazal</b>	Rue du Cazal	de l'intersection avec la RD 12 jusqu'à la Parcelle 99	1 poteau
<b>Le Pape</b>	Rue du Pape	de l'intersection de la Route de Carties jusqu'à la Parcelle 2816	1 poteau
<b>Roussinerge</b>	Rue Etameur	de l'intersection avec la RD 13 jusqu'aux Parcelles 558 & 534	1 poteau
	Impasse Caballis	de l'intersection avec la Rue Etameur jusqu'à la Parcelle 562	1 poteau
	Rue de l'Europe	De la parcelle 550 à la parcelle 537	1 plaque
	Rue du Sabotier	de la fin de la Rue Etameur (ponceau) jusqu'à la Parcelle 512	1 poteau
	Impasse du Chataignier	de l'intersection avec la Rue du Sabotier jusqu'à la Parcelle 540	1 poteau
<b>Saint Pastou</b>	Route de Saint Pastou	de l'intersection avec la RD 13 jusqu'à la Parcelle 8	
	Rue du Lavoir	de l'intersection avec la Route de Saint Pastou jusqu'à la Parcelle 967	
	Impasse des Côtes	de la Rue du Lavoir à la Parcelle 1024	
<b>Tapia</b>	Rue de Tapia	de l'intersection avec la RD 13 jusqu'à la Parcelle 1197	2 poteaux
	Rue de Pincou	de l'intersection avec la Rue de Tapia jusqu'à la Parcelle 2667	1 poteau
	Rue du Clos	de l'intersection avec la Rue de Tapia jusqu'à la Parcelle 2546	1 plaque

<b>Taychel</b>	Rue de Dardé	de l'intersection avec la RD 12 jusqu'à la Parcelle 2447	
	Rue du Faourou	de l'intersection avec la Rue de Dardé jusqu'à la Parcelle 2660	
	Rue de la Vigne	de l'intersection avec la Rue de Dardé jusqu'à la Parcelle 2411	
	Rue de la Brougo	de l'intersection avec la RD 12 jusqu'à la Parcelle 1739	
<b>Embayourt</b>	Rue du Moulin de Rocles	de l'intersection avec la RD 12 jusqu'à la Parcelle 309	
<b>Le Merviel</b>	Rue des Campagnes CD 13	de la Parcelle 605 entrée de village (Nord) à Parcelle 593 sortie de village(Sud)	
	Rue de Pereille	de l'intersection avec la RD 13 jusqu'à la Parcelle 605	
	Chemin du Soula	de la Rue de Pereille à la Parcelle 610	
	Rue du Ruisseau	de l'intersection avec le CD 13 jusqu'à la Parcelle 39	
	Rue du Barry	de l'intersection avec la Rue du Ruisseau jusqu'à la Parcelle 1175	
	Impasse du Croustet	de l'intersection avec le CD 13 jusqu'à la Parcelle 25	
	Rue des Jardins	de la Place Cathala à la Parcelle 4	
	Place Cathala	de l'intersection avec le CD 13 jusqu'à la Rue des Jardins	
	Rue de la Coquille	de la Place Cathala à la Rue du Ruisseau	
<b>Carties</b>	Route de Carties	de la parcelle 15 à la parcelle 25	
	Chemin des sapins	de la route de Carties à la Parcelle 29 et Parcelle 38	
<b>Ploumail</b>	Cami del Cambel	du pont de Pibouleau à la Parcelle 476(Sarradel)	
	Rue de Ploumail	De Cami del Cambel à parcelle 2563	
<b>La Bayche</b>	Rue de la Bayche	de la rue de Ploumail à la Parcelle 1414	
<b>Lassalle</b>	Rue de Lassalle	De la rue de Ploumail à la parcelle 79	